

Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)

GT : « Valeurs toxicologiques de référence pour les PFAS »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire

■ **Contexte :**

Les composés perfluoroalkylés (PFAS) constituent une large famille de substances chimiques (plus de 4 000 composés) fabriquées depuis les années 50 et utilisées dans de nombreuses applications industrielles et produits de consommation courante. Ces substances chimiques présentent un caractère très persistant dans l'environnement, pouvant conduire à une contamination durable de divers milieux : eaux, air, sols. Certains s'accumulent également dans les organismes vivants et se retrouvent dans la chaîne alimentaire.

Hormis quelques substances emblématiques (PFOA, PFOS), l'encadrement réglementaire de ces PFAS est encore limité. Un dossier de restriction de l'ensemble de la famille des PFAS a été déposé début 2023 auprès de l'agence européenne des produits chimiques (ECHA), avec pour principale motivation le caractère persistant dans l'environnement de ces substances.

Pour ce qui est de leur présence dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH), la directive 2020/2184 relative à la qualité des EDCH introduit une limite de qualité à 0,1 µg/L pour la somme de 20 PFAS. Cette limite de qualité est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023. La directive européenne donne aux Etats-membres, jusqu'à janvier 2026 pour mettre en œuvre un contrôle sanitaire sur ce paramètre, action qui relève en France des agences régionales de santé (ARS).

De plus, porté par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, un plan d'actions ministériel PFAS a été élaboré pour la période 2023-2027. Ce plan d'actions vise à réduire les risques à la source, à poursuivre la surveillance des milieux, à accélérer la production des connaissances scientifiques et à faciliter l'accès à l'information pour les citoyens.

Dans ce contexte, l'Anses a été saisie par ses ministères de tutelle pour rendre un avis relatif au bilan de la contamination des différents milieux, à l'élaboration de valeurs de référence pour certains PFAS et à la hiérarchisation des PFAS à considérer pour la mise en œuvre de mesures de gestion.

Un GT « PFAS : contaminations, surveillance et hiérarchisation » a été créé en septembre 2023 afin de traiter les parties de la saisine relatives à la contamination des milieux et à la hiérarchisation des PFAS.

Le GT « Valeurs toxicologiques de référence pour les PFAS », objet de ce présent appel à candidatures, aura pour mission la proposition de valeurs toxicologiques de référence (VTR) long terme par voie orale pour certains PFAS, seuls ou en mélange. Compte tenu de la forte attention sur ces substances dans différents pays, plusieurs organismes proposent aujourd'hui de telles VTR. Etant donné le nombre de substances à couvrir, une attention particulière sera accordée aux possibilités de réutilisation et d'échanges pour éviter la duplication des travaux.

■ **Rôle et missions :**

Le groupe de travail « Valeurs toxicologiques de référence pour les PFAS » aura pour objectif de :

- réaliser une analyse critique des VTR long terme par voie orale existantes pour les PFAS sur la base du recensement des VTR ;
- réaliser des profils toxicologiques pour certains PFAS considérés individuellement en se basant sur les rapports de synthèse éventuellement existants ;
- recenser les données permettant de proposer si possible une approche mélange ;
- sélectionner ou élaborer des VTR long terme par voie orale pour certains PFAS, considérés individuellement et/ou en mélange, parmi les 20 PFAS recherchés dans les EDCH. Ces VTR serviront, entre autres à dériver des valeurs guides sanitaires dans les eaux destinées à la consommation humaine (VGS EDCH) (travail réalisé par le GT « PFAS : contaminations, surveillance et hiérarchisation »).

■ **Composition et fonctionnement :**

Les membres de ce groupe de travail et son(sa) président(e) sont nommés par décision du Directeur général de l'Anses.

Les travaux sont prévus pour une période de 24 mois, mais il importe de souligner que l'Anses peut être amenée à fournir, en fonction des enjeux sanitaires, des propositions de certaines valeurs individuelles dans des délais spécifiques et inférieur à la durée prévisionnelle d'installation du groupe.

Les experts se réuniront en séances plénières selon une fréquence moyenne d'une réunion toutes les 6-8 semaines. Chaque expert contribuera aux travaux d'expertise collective par une participation active aux réunions et aux discussions, une relecture critique des documents ainsi que par la contribution à la rédaction des travaux d'expertise.

Ce groupe de travail comprendra une douzaine d'experts et sera rattaché au Comité d'experts spécialisés (CES) « Valeurs sanitaires de référence » de l'Agence, en charge de l'adoption des travaux d'expertise collective.